

Alès le 8 juin 2011,

Monsieur le Préfet du Gard
Préfecture du Gard
Rue Guillemette
30 000 Nîmes

Monsieur le Préfet du Gard,

Par la présente nous vous demandons de bien vouloir, dans le cadre de l'exercice de votre contrôle de légalité, saisir la juridiction administrative afin de demander l'annulation des délibérations n°02 à 26 inscrites à l'ordre du jour du conseil municipal d'Alès du lundi 6 juin 2011.

En effet, au moment de la présentation de la délibération 02 une délégation de salariés de l'entreprise Richard Ducros, dont tous les salariés venaient de recevoir leur lettre de licenciement, venue, dans le public, assister au conseil municipal a souhaité que le Maire d'Alès suspende un moment le conseil municipal afin de pouvoir interpeller les élus présents.

Le Maire a refusé cette suspension et cette prise de parole. S'en est suivi un très fort tumulte, la délégation des salariés de Richard Ducros faisant entendre par des cris et sifflets leur mécontentement. Le Maire a continué à dérouler l'ordre du jour du conseil municipal et à soumettre au vote les délibérations 02 à 26 dans un brouhaha qui a rendu impossible le déroulement normal du conseil : pas de présentation audible des délibérations, impossibilité de s'exprimer sur ces dernières, pas d'appels aux votes sur les délibérations qui puisse être entendu par les élus.

Vous n'êtes pas sans savoir que le juge administratif reconnaît aux conseillers municipaux, notamment sur le fondement de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, un droit à l'expression pour les affaires inscrites avec débat à l'ordre du jour du conseil municipal. En la matière lors de la réunion du conseil municipal d'Alès le lundi 6 juin 2011, le Maire nous a refusé de fait le droit de pouvoir nous exprimer sur les délibérations 02 à 26 inscrites à l'ordre du jour.

D'autre part l'ensemble des votes des délibérations 02 à 26 ne sauraient être considérés comme valides puisque en l'espèce, compte tenu du tumulte ambiant, aucun des appels aux votes précédents les scrutins ordinaires à main levée pour chacune de ces délibérations n'ont pu matériellement être entendus par les conseillers présents.

Par ailleurs le Maire d'Alès lors de la réunion du conseil municipal d'Alès du 6 juin 2011 en ne permettant pas à la délégation des salariés de Richard Ducros de s'exprimer et en ne faisant pas non plus usage de son pouvoir de police a volontairement laissé s'instaurer une situation qui n'a pas permis aux débats et aux votes de se dérouler dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Compte tenu de ces éléments, nous vous demandons donc de saisir la juridiction administrative afin de demander l'annulation des délibérations n°02 à 26 inscrites à l'ordre du jour du conseil municipal d'Alès du lundi 6 juin 2011.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Salima Aissaoui
Conseillère municipale d'Alès

Jean-Louis Attard
Conseiller municipal d'Alès

Jean-Louis Fiole
Conseiller municipal d'Alès

Fabien Gabillon
Conseiller municipal d'Alès

Benjamin Mathéaud
Conseiller municipal d'Alès

Elisabeth Sapède
Conseillère municipale d'Alès

Jean-Michel Suau
Conseiller municipal d'Alès

*Bureau des élus de l'opposition
Mairie d'Alès
Place de l'Hôtel de ville
30100 Alès*